

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AVRIL 2017**

Étaient présents : Mme Joëlle LEVAVASSEUR, Mr Michel HOUSSIN, Mr Jean-Pierre DELAUNEY, Mme Sandrine LECLÈRE, Mr Francis LEVAVASSEUR, Mr Christian VILDEY, Mr Bertrand SAUVAGE, Mr Joël BEUVE, Mme Catherine HAMEL, Mr Jérôme LENOËL, Mme Roselyne CHAMPVALONT, Mme Martine BERTAUX, Mme Clémence VAUBERT, Mme Sylvie LEMOIGNE, Mr Rémy VILDEY.

Del n°01 – 05/04/2017 – APPROBATION DES COMPTES GESTION 2016 par Mr MIAUX, Receveur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune et de ses budgets annexes, l'assainissement, le photovoltaïque et le lotissement le Plant Martin de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'assemblée :

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion de la commune et ses budgets annexes, le service assainissement, le photovoltaïque et le lotissement le Plant Martin, dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Del n°02 – 05/04/2017 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame Joëlle LEVAVASSEUR, maire, est sorti et n'a pas participé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le compte administratif présenté par Michel HOUSSIN, adjoint, dressé par Joëlle LEVAVASSEUR, Maire

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	87 095,70			166 160,90	87 095,70	166 160,90
Résultats affectés		86 304,70				86 304,70
Opérations de l'exercice	311 813,36	162 876,04	356 691,27	470 061,60	668 504,63	632 937,64
	398 909,06	249 180,74	356 691,27	636 222,50	755 600,33	885 403,24

Résultats de clôture	-149 728,32			279 531,23		129 802,91
Restes à réaliser	87 233,00	95 134,00			87 233,00	95 134,00
TOTAUX CUMULES	486 142,06	344 314,74	356 691,27	636 222,50	842 833,33	980 537,24
RESULTATS DEFINITIFS	141 827,32			279 531,23		137 703,91
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	172 679,85			5 167,45	172 679,85	5 167,45
Résultats affectés		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	56 380,09	204 786,12	40 853,83	36 300,20	97 233,92	241 086,32
	229 059,94	204 786,12	40 853,83	41 467,65	269 913,77	246 253,77
Résultats de clôture	-24 273,82			613,82	-23 660,00	
Restes à réaliser	0,00	23 660,00			0,00	23 660,00
TOTAUX CUMULES	229 059,94	228 446,12	40 853,83	41 467,65	269 913,77	269 913,77
RESULTATS DEFINITIFS	613,82			613,82		

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
BUDGET ANNEXE : PHOTOVOLTAÏQUES						
Résultats reportés	1 056,75			1 540,80	1 056,75	1 540,80
Résultats affectés		1 056,75				1 056,75
Opérations de l'exercice	1 366,66	2 002,52	3 048,59	4 384,95	4 415,25	6 387,47
	2 423,41	3 059,27	3 048,59	5 925,75	5 472,00	8 985,02
Résultats de clôture		635,86		2 877,16		3 513,02
Restes à réaliser	0,00	0,00				0,00
TOTAUX CUMULES	2 423,41	3 059,27	3 048,59	5 925,75	5 472,00	8 985,02
RESULTATS DEFINITIFS		635,86		2 877,16		3 513,02

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN						
Résultats reportés						
Résultats affectés		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	957,62	0,00	958,02	958,02	1 915,64	958,02
	957,62	0,00	958,02	958,02	1 915,64	958,02
Résultats de clôture	-957,62				-957,62	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00

TOTAUX CUMULES	957,62	0,00	958,02	958,02	1 915,64	958,02
RESULTATS DEFINITIFS	-957,62				-957,62	

**Del n° 03 – 05/04/2017 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
2016- BUDGET COMMUNAL**

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2016.

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de	113 370,33 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit de	62 632,62 €

A la clôture de l'exercice 2016

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	279 531,23 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit cumulé de	149 728,32 €

Les restes à réaliser

⇒ Dépenses :	87 233,00 €
⇒ Recettes :	95 134,00 €
Soit un excédent de	7 901,00 €

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement :	R compte 1068	141 827,32 €
⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement :	R compte 002	137 703,91 €
⇒ Reprise du déficit d'investissement :	D compte 001	149 728,32 €

Entendu l'exposé de Mme le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2016.

Del n°04 – 05/04/2017 - BUDGET PRIMITIF 2017 : COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	589 194,00 €
Section d'investissement :	432 730,00 €

Del n°05 – 05/04/2017 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET CCAS

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la subvention de fonctionnement versé au CCAS pour l'année 2017 d'un montant de 2 200 €.

Del n°06 – 05/04/2017 - Objet : TAUX D'IMPOSITIONS 2017

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal

DECIDE de voter les taux d'imposition à savoir :

Taxe d'habitation :	5,68 %
Taxe foncière (bâti) :	9,64 %
Taxe foncière (non bâti) :	22,73 %

**Del n° 07 – 05/04/2017 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2016.

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un déficit de 4 553,63 €
⇒ Dans la section d'investissement, un excédent de 148 406,03 €

A la clôture de l'exercice 2016

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 613,82 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 24 273,82 €

Les restes à réaliser

⇒ Dépenses : 0,00 €

⇒ Recettes : 23 660,00 €

Soit un excédent de 23 660,00 €

Madame le Maire propose l'affectation de résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : compte 1068 613,82 €

⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement : R compte 002 0,00 €

⇒ Reprise du déficit d'investissement : D compte 001 24 273,82 €

Entendu l'exposé de Mme le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2016.

Del n°08 – 05/04/2017 - BUDGET PRIMITIF 2017 : ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention),

VOTE le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 66 978,00 €

Section d'investissement : 78 877,00 €

Del n°09 – 05/04/2017 - SUBVENTION D'EQUILIBRE AFFERENTE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de la subvention d'équilibre du budget de la commune au budget assainissement pour permettre l'équilibre de celui-ci.

Del n°10 – 05/04/2017 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016- BUDGET PHOTOVOLTAÏQUES

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2016.

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 1 336,36 €

⇒ Dans la section d'investissement, un excédent de 1 692,61 €

A la clôture de l'exercice 2016

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 2 877,16 €

⇒ Dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 635,86 €

Les restes à réaliser

⇒ Recettes : 0,00 €

⇒ Dépenses : 0,00 €

Soit un résultat de 0,00 €

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : R compte 1068 0,00 €

⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement : R compte 002 2 877,16 €

⇒ Reprise de l'excédent d'investissement : R compte 001 635,86 €

Entendu l'exposé de Mme le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2016.

Del n°11 – 05/04/2017 - BUDGET PRIMITIF 2017 : PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	7 054,00 €
Section d'investissement :	2 638,00 €

Del n°12 – 05/04/2017 - SUBVENTION D'EQUILIBRE AFFERENTE AU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de la subvention d'équilibre du budget de la commune au budget photovoltaïques pour permettre l'équilibre de celui-ci.

Del n°13 – 05/04/2017 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016- BUDGET LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2016.

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un résultat de	0,00 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit de	957,62 €

A la clôture de l'exercice 2016

⇒ Dans la section de fonctionnement, un résultat cumulé de	0,00 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit cumulé de	957,62 €

Les restes à réaliser

⇒ Recettes :	0,00 €
⇒ Dépenses :	0,00 €
Soit un résultat de	0,00 €

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement :	R compte 1068	0,00 €
⇒ Résultat de fonctionnement :	R compte 002	0,00 €
⇒ Résultat d'investissement :	D compte 001	957,62 €

Entendu l'exposé de Mme le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2016.

Del n°14 – 05/04/2017 - BUDGET PRIMITIF 2017 : LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	14 040,00 €
Section d'investissement :	7 494,00 €

Del n°15 – 05/04/2017 - SUBVENTION D'EQUILIBRE AFFERENTE AU BUDGET LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de la subvention d'équilibre du budget de la commune au budget lotissement le Plant Martin pour permettre l'équilibre de celui-ci.

Del n° 16 – 27/03/2017 – CONVENTION FDGDON – LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Mme le Maire donne lecture de la convention lutte contre le frelon asiatique émanant de la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention pour l'année 2017

Del n° 17 – 27/03/2017 – EMPRUNT SOLDE EXTENSION STATION

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Épargne de Normandie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} :

Pour financer le solde de l'extension de la station d'assainissement du bourg, la commune de Saint-Martin-d'Aubigny décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 24 000 € (vingt quatre mille euros)
- Taux : 1,36 %
- Durée : 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Commission d'engagement : 100 €

Article 2 :

Mme Le Maire est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Saint-Martin-d'Aubigny décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Del n° 18 – 27/03/2017 – MISE EN ACCESSIBILITE SALLE DES AÎNES – SIGNATURE DEVIS

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du montant des devis pour la mise en accessibilité de la salle des aînés qui se répartissent de la façon suivante :

Entreprises	Montant HT
Maçonnerie – Entreprise JOUIN SARL	7 185,00 €
Menuiserie – Entreprise TIRARD	9 504,02 €
Plomberie – Entreprise DPC AUVRAY	2 521,20 €
Electricité - AEC	2 088,79 €
Electricité – AEC	1 543,22 €
Peinture - Entreprise MESNAGE	1 698,00 €
TOTAL	24 540,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer les devis présentés ci-dessus

Del n° 19 – 27/03/2017 – ACQUISITION MATERIEL POUR DESHERBAGE MECANIQUE – DEMANDE SUBVENTION AGENCE DE L’EAU

Vu la loi Labbé du 06/02/2014 et celle concernant la transition énergétique du 18/08/2015,
Vu la délibération du conseil municipal du 22/11/2007 acceptant les termes du niveau 1 de la charte bas-normande de désherbage des espaces communaux du FREDON et autorisant Mme le Maire à la signer,

Vu la volonté de la collectivité de passer au niveau 3 de cette charte

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d’acquérir du matériel type désherbeur mécanique et débroussailleuse à tête contrarotatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ACCEPTE ce projet évalué à 5 125 € HT soit 6 150 € TTC

AUTORISE Mme le Maire à solliciter une aide à l’Agence de l’Eau dans le cadre de son 10^{ème} programme 2013-2018.

Del n° 20 – 27/03/2017 – EXTENSION RESEAUX DOMAINE PUBLIC

Vu la consultation d’entreprises pour l’extension des réseaux sur le domaine public,
Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du résultat de cette consultation.

ASSAINISSEMENT EU, EP		
Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
SARL LAISNEY TP	10 642,28	12 770,74
EUROVIA	11 855,40	14 226,48
SARL VANTOMME TP	12 290,00	14 748,00
ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC		
Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
SARLEC	9 587,00	11 504,40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ACCEPTE les devis suivants :

- SARL LAISNEY TP pour un montant de 10 642,28 € HT soit 12 770,74 € TTC
- SARLEC pour un montant de 9 587,00 € HT soit 11 504,40 € TTC

Del n° 21 – 27/03/2017 – ADHESION A L’ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES NOUVELLES (ADEN)

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune achète des copeaux de bois à l’ADEN pour le paillage des massifs et des haies replantées dans les biens communaux.

Afin de bénéficier des tarifs collectivités, il est nécessaire d’adhérer à l’association dont le montant de la cotisation annuelle est de 5 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ACCEPTE d’adhérer à l’ADEN,

AUTORISE Mme le Maire à verser la cotisation annuelle de 5 €.